

FLASH INFO

LE 05 janvier 2023

03

Expéditeur	Pôle Appui Technico-Commercial	Contributeurs	Pôle Distribution et Mise en Marché
Destinataires	Caisses d'Épargne : RBO - RA - RGP BPCE : CONFORMITE, A. LEFEBVRE, I. D'AINVA TAILLANDIER, F. GUEHO, C. LE DOUAREC, PC GULIANA, B. LE BRESTEC, J. CHRISTEL	Copies	CNP Assurances : BU BPCE, DPT RC BPCE, DIS-MOI Ecureuil Vie : COMITE DE DIRECTION, ANIMATION

PFO2

COMMERCIALISATION OFFRE CNP ASSURANCES A PARTIR DU 10 JANVIER 2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-après, la fiche technique du support SCPI **PFO2** dont la commercialisation se déroulera à partir du 10 janvier 2023 pour l'offre CNP assurances **jusqu'à l'épuisement du stock de l'enveloppe disponible**.

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- La Fiche d'information assurance vie CNP Assurances
- La Note d'Information/Statuts PFO2
- La Plaquette commerciale
- Le DIC (Document d'Informations Clés)
- Fiche 80 ans le cas échéant et vérifier que la maturité du produit correspond à l'horizon de placement de la personne âgée

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.
Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance MyEAV

La saisie des opérations dans **PUMA** est impérative.

En cas d'indisponibilité momentanée :

- Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances Plus, Nuances Privilège, et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège).

En cas d'indisponibilité prolongée au-delà de J+4 :

- Utiliser **ISI**, joindre systématiquement la copie d'écran de l'anomalie persistante et effectuer un virement référencé au plus près de la date de signature du client (hors arbitrage)
 - Transmettre à CNP Assurances (cf. procédure manuelle)

N.B : Toute demande d'opération manuelle adressée à CNP Assurances en dehors de ce cadre sera retournée en Caisse d'Épargne pour saisie dans PUMA.

Les opérations ne pouvant être saisies dans PUMA peuvent être traitées en mode manuel (ISI) à partir du 10 Janvier 2023

(Cf. **PROCEDURE MANUELLE GNERIQUE** Arbitrage Nuances Capi - disponible dans MyEAV). Celles-ci doivent faire l'objet d'une SAISIE DANS **ECUSTAT*** par le Back-office.

Le Back-office doit joindre dans Puma, la copie écran de la saisie Ecustat pour que l'opération soit traitée par CNP assurances.



Attention sans la copie de la saisie Ecustat l'opération sera considérée non conforme par CNP Assurances

* Demande d'habilitation à **ECUSTAT** auprès de : ecustat@ecuvie.caisse-epargne.fr

Votre correspondant du Pôle Appui Technico-Commercial reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,
Pôle Appui Technico-Commercial

	PFO2						
INFOS ESSENTIELLES	Code ISIN : RCS513811638 <table> <tr> <th></th><th>PFO2</th></tr> <tr> <td>Valeur de souscription</td><td>196,00 €</td></tr> <tr> <td>Valeur de rachat</td><td>179,01 €</td></tr> </table> Les valeurs de souscription et de rachat sont en principe fixées une fois par an (sauf exception d'une expertise annuelle qui pourrait les modifier en cours d'année).		PFO2	Valeur de souscription	196,00 €	Valeur de rachat	179,01 €
	PFO2						
Valeur de souscription	196,00 €						
Valeur de rachat	179,01 €						
PRODUITS CONCERNES	- Nuances Capi - Nuances Plus : en Dimension Liberté - Nuances Privilège : en Gestion libre - Océor Harmonie : en Dimension Liberté  Non éligible aux options d'arbitrages automatiques des contrats Nuances Plus, Nuances Privilège et Nuances Capi						
DEVOIR DE CONSEIL	 Vérifier que le document SYNTHÈSE EPARGNE CONSEIL a été complété, signé par le client et le conseiller et archiver l'exemplaire Caisse d'Épargne.  Un exemplaire doit être remis au client.  Vérifier OBLIGATOIREMENT l'adéquation du produit avec le profil investisseur du client, à défaut le mettre en garde.  Pour les clients âgés, notamment à partir de 80 ans, nous attirons l'attention sur le fait que la SCPI est un produit financier dont la durée de placement minimale recommandée est longue. Il existe un risque de perte partielle ou totale associé à ce produit financier. La fiche d'information spécifique devra être remplie si le client âgé souhaite souscrire au produit.						
RECOMMANDATIONS AUPRES DES CLIENTS	Le poids des supports immobiliers ne doit pas dépasser 30 % de l'encours du client avec un maximum de 20 % au titre des SCP/SCPI, sans que le montant par support ne dépasse 200 000 €. Le plafond de 200 000 € s'entend par client tous contrats d'assurance vie confondus.  Il s'agit d'une recommandation, ces seuils ne seront pas gérés dans PUMA.						
MODALITES D'ACCES A PARTIR DU 10/01/2023	PUMA du 10/01/2023 jusqu'à l'épuisement du stock - Versement libre - Adhésion par Transfert d'un contrat d'assurance vie (Loi Pacte) - Arbitrage depuis : - Le support en euros du contrat, - Les UC permanentes. Mode Manuel (Utiliser ISI) du 10/01/2023 jusqu'à épuisement du stock - Arbitrages dans le cadre de Nuances Capi (Cf. procédure manuelle Arbitrage Nuances Capi disponible dans MyEAV). Les opérations saisies en manuel doivent faire l'objet d'une SAISIE dans ECUSTAT par le back-office.  Attention sans la copie de la saisie Ecustat, l'opération sera considérée non conforme par CNP Assurances - Accès impossible depuis les cotisations régulières						
COMMISSIONNEMENT	D'arbitrage : Prélevés sur le montant arbitré et selon les conditions de chaque produit						

	Possibilité de minorer jusqu’à 0% le taux de frais d’arbitrage si réinvestissement à 100 % sur des supports UC quel que soit le support désinvesti. Commissions de souscription : voir le tableau ci-dessous Commissions de rachat : néant <table><tr><th colspan="2">PFO2</th><th>Tarification</th><th>Commissionnement réseau CE</th></tr><tr><td>Frais du support immobilier</td><td>Commission de souscription</td><td>8,5%</td><td>3%</td></tr><tr><td rowspan="2">Frais assurance vie</td><td>Frais sur versement</td><td>Frais du contrat</td><td>100%</td></tr><tr><td>Frais de gestion UC</td><td>Frais UC du contrat</td><td>60%</td></tr></table>	PFO2		Tarification	Commissionnement réseau CE	Frais du support immobilier	Commission de souscription	8,5%	3%	Frais assurance vie	Frais sur versement	Frais du contrat	100%	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%
PFO2		Tarification	Commissionnement réseau CE													
Frais du support immobilier	Commission de souscription	8,5%	3%													
Frais assurance vie	Frais sur versement	Frais du contrat	100%													
	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%													
DIVIDENDES	Versement du dividendes chaque trimestre après déduction des frais de gestion. Et ce, à compter de la date d’acquisition sans application du délai de jouissance. La distribution des revenus est subordonnée à la décision de l’assemblée générale des associés. Réinvestissement automatique du dividende sur le fonds euros du contrat.															
CONDITIONS DE SORTIE	Renonciation à une adhésion par transfert, Rachat partiel ou total, Arbitrage, Décès.															
GARANTIE	Support éligible à la garantie plancher en cas de décès pour Nuances Privilège, Nuances Plus et Océor Harmonie															
DOCUMENTS CONTRACTUELS ET REGLEMENTAIRES	A remettre impérativement : La Fiche d’information assurance vie CNP Assurances La Note d’Information/Statuts PFO2 La Plaquette commerciale Le DIC (Document d’Informations Clés) Fiche 80 ans le cas échéant et vérifier que la maturité du produit correspond à l’horizon de placement de la personne âgée Ces documents sont disponibles dans l’Espace Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV). Le Document d’Informations Clé (DIC), présentant les informations essentielles du support SCPI PFO2 est disponible auprès de la Caisse d'Epargne, de la société de gestion PERIAL www.perial.com et sur les sites : https://www.caisse-epargne.fr/documents-informations-cles-investisseur et https://dic.cnp.fr/															



Ecureuil Vie
CAISSE D'EPARGNE